

Campagnols Terrestres – Taupes

Le Campagnol Terrestre - la Taupe

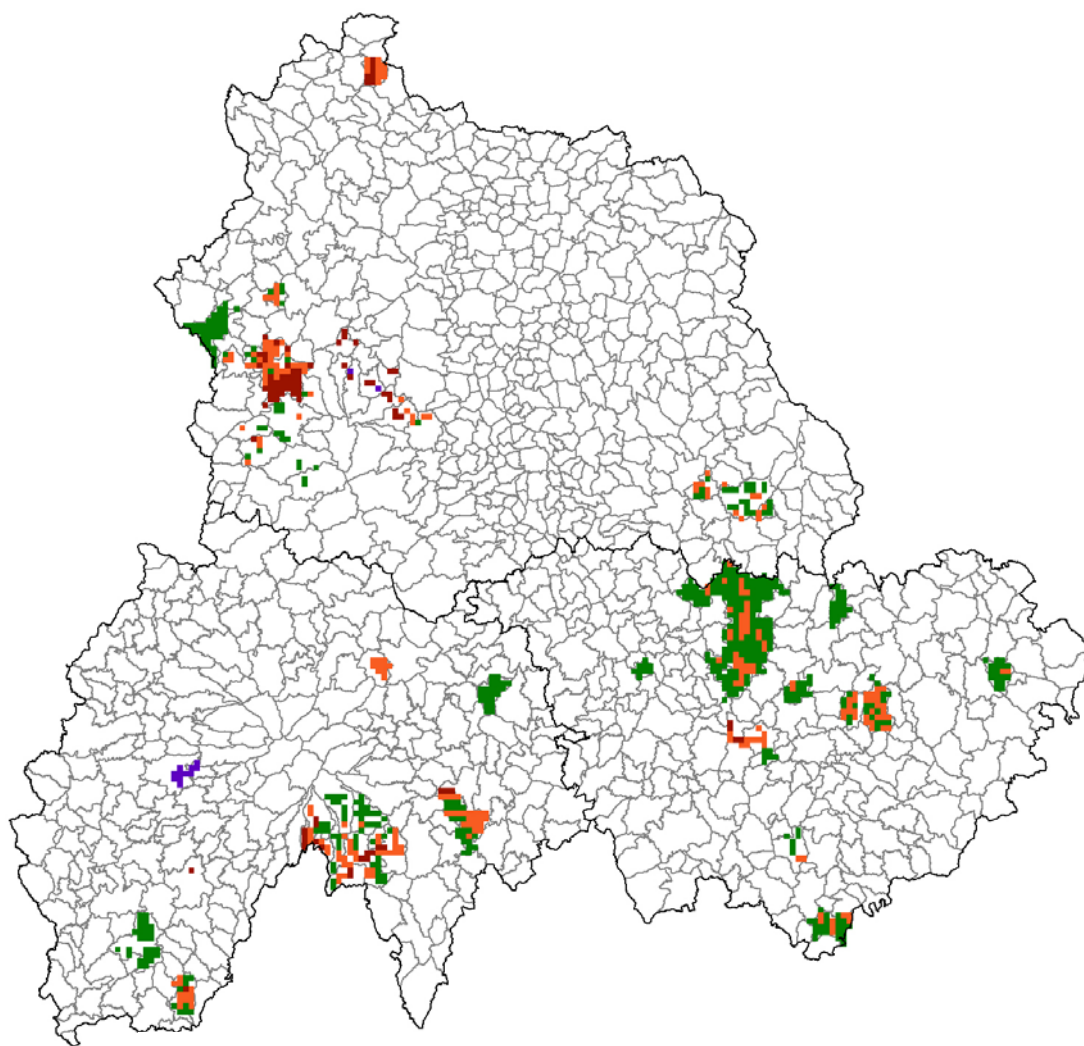
Nombre d'observations Campagnols Terrestres pour la période du 21/11 au 19/12/2011 :
889 observations sur 68 communes

La douceur de cet automne permet aux campagnols terrestres une avancée rapide et soutenue. Le seuil limite de traitement note 2 (couleur rouge) a été rapidement atteint. Attention ! En hiver les campagnols restent actifs mais il est difficile d'observer leur présence. Dès que vous le pouvez, surveillez vos parcelles !

En raison des conditions climatiques exceptionnellement douces, la période de reproduction est encore en cours pour les campagnols terrestres et les taupes, des femelles sont encore gestantes.

- Communes non renseignées
- absence ou présence faible
- foyers fréquents
- pullulation localisée
- pullulation généralisée

Carte régionale
- Observations campagnols
terrestres du 21/11 au 16/12/2011 -



Maîtrise des
populations aisée

Croissance

Maîtrise des
populations
difficile



Directeur de
Publication : Jacques
Chazalet, Président de
la Chambre Régionale
d'Agriculture

Coordonnées
animateur filière :
Corinne MARTINS –
FREDON Auvergne
martins.fredcauv@free.fr -
04 73 42 16 27

Publication
mensuelle :
Toute reproduction
même partielle est
soumise à autorisation

Pour tout renseignement en
département, contactez :

FDGDON 15 : 04 71 45 55 56
FDGDON 43 : 04 71 02 60 44
FDGDON 63 : 04 73 42 14 63

Ce BSV reprend des
observations ponctuelles qui
donnent des tendances
régionales. La Chambre
Régionale et la FREDON
Auvergne dégagent toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs concernant la
protection de leurs cultures.

Carte Campanet, source IGN

Campagnols Terrestres – Taupes

**Directeur de
Publication :** Jacques
Chazalet, Président de
la Chambre Régionale
d'Agriculture

**Coordonnées
animateur filière :**
Corinne MARTINS –
FREDON Auvergne
martins.fredecav@free.fr -
04 73 42 16 27

**Publication
mensuelle :**
Toute reproduction
même partielle est
soumise à autorisation

Haute-Loire

Les taupes et les campagnols sont présents dans l'ensemble du département mais dans des proportions différentes. Il convient de rester vigilant concernant les populations de ces deux ravageurs.

Les campagnols restent sur une phase croissante inquiétante dans le département et comme chaque année les dégâts les plus importants ont été relevés en automne (voir carte).

Le début de l'année 2012 pourrait être une année de pic de pullulation pour certaines communes de Haute-Loire.

La taupe est présente dans tout le département, les dégâts sont principalement visibles dans les semis d'automne. La zone plus particulièrement concernée par les taupes est le plateau du Mezenc.

Cantal

La taupe est parfois présente en haute densité sur certains secteurs prospectés. Ses galeries permettent une diffusion importante des populations de campagnols terrestres sans indice de surface de ces derniers. Méfiance donc !!

Activité soutenue sur les secteurs en forte densité :

Sur la Planèze, les dégâts de campagnols continuent à prendre de l'ampleur sur plusieurs communes (Coren, Andelat, Villedieu, Tanavelle).

La commune de **Saint-Cernin** ainsi que d'autres communes limitrophes (Tournemire, Girgols) subissent une très forte pullulation de campagnols terrestres.

La Châtaigneraie est aussi concernée, localement, par des densités importantes de campagnols terrestres. C'est le cas des communes de Marcolès, Junhac, Arpajon-sur-Cère.

Secteurs en forte densité :

Les populations de campagnols restent en constante augmentation sur les cantons de la Chaise-Dieu, Allègre et Craponne sur Arzon. Le plateau volcanique subit également de nombreux dégâts.

Secteurs en recrudescence :

Des dégâts de campagnols terrestres apparaissent petit à petit dans des communes comme Lapte ou Grazac.

Le canton de Vorey est concerné par des dégâts importants mais plus localisés. Langeac et Brioude sont également concernés par des dégâts de campagnols mais qui restent pour l'instant peu importants.

Secteurs en recrudescence :

Dans le secteur de Pierrefort, une recrudescence de campagnols terrestres est observée sur une grosse partie du canton : (communes de Paulhenc, Pierrefort, Narnhac, Malbo, Lacapelle-Barrès, Gourdièges, Oradour).

Secteurs en faible et moyenne densité :

Sur le Cézallier, l'activité de campagnols reste calme sur la commune d'**Allanche**. Les indices de taupes reviennent. Quelques foyers de campagnols restent actifs sur la commune de Vernols.

Sur la Planèze, les campagnols restent globalement en basse densité sur la commune de **Saint-Mary le Plain**.

Sur le canton de Salers, les populations de campagnols restent en faible densité sur la commune de **Saint-Bonnet de Salers**.

Sur le canton de Riom-ès-Montagnes, l'activité des rongeurs a bien décliné sur la commune de Trizac.



Campagnols Terrestres – Taupes

Puy-de-Dôme

La fin d'année 2011 se caractérise par une situation préoccupante pour de nombreuses communes en terme de niveau d'infestation de campagnols terrestres. Le pic de pullulation que nous présagions en fin d'année 2010 est déjà bien avancé, voire atteint sur de nombreux secteurs du département.

Cette année représente la plus forte pullulation de campagnols terrestres depuis 10 ans sur le département. Cette forte pullulation s'est ajoutée à la sécheresse, ce qui a rendu les récoltes de fourrages difficiles, surtout les deuxièmes et troisièmes coupes sur les secteurs les plus atteints. Cependant l'automne très doux a permis de profiter des pâturages plus longtemps.

Secteurs en forte densité :

La situation est inchangée depuis le mois de novembre : les cantons de Bourg Lastic, d'Herment, de Rochefort Montagne sont touchés pratiquement en totalité par la pullulation. Des parcelles en très forte densité sont visibles sur les communes de Vernines, d'Aurières, d'Orcival et de Rochefort Montagne.

Des communes sur les cantons voisins font aussi état d'une forte présence de campagnols terrestres : Puy Saint Gulmier, Aydat et Chambon sur Lac.

St Julien-Puy-Lavèze / Briffons / Tortebeisse / Orcival : *Campagnols terrestres* : Présence toujours très forte, pic de pullulation atteint sur de nombreux secteurs

Taupes : Présence faible à moyenne

Secteurs en croissance :

La présence des campagnols est toujours en augmentation sur les secteurs de Tauves, Avèze, Saint Sauves, Messeix et Savennes.

Le Livradois et les Combrailles sont aussi touchés par ce nuisible.

Canton de St Germain-l'Herm : *Campagnols terrestres / Taupes* : Présence généralisée mais plus ou moins importante selon les secteurs.

Tauves : *Campagnols terrestres* : En forte croissance. Dans certains secteurs la pullulation est plus avancée (Cheminade, Les Granges)

Taupes : Présence ponctuelle

Chastreix : *Campagnols terrestres* : Présence faible sur le secteur de référence (Laty de Cadet)

Taupes : Présence faible à moyenne

Le Vernet Sainte Marguerite : *Campagnols terrestres* : en augmentation sur de nombreux secteurs (Mareuge, Saignes)

Taupes : Présence faible à moyenne

Remise en état des prairies après dégâts de campagnols terrestres

De nombreuses prairies connaissent de gros dommages liés à la présence des campagnols terrestres. Le ressemis ou le sursemis peuvent être envisagés par certains agriculteurs. Toutefois, il convient, avant de prendre une telle décision, de s'assurer que le secteur se situe en **fin de cycle de pullulation**, c'est à dire en phase décroissante de la population. Ce constat ne pourra être fait qu'au **printemps prochain**. Il faut savoir que si la réimplantation est réalisée en cycle croissant ou en phase de pullulation, la nouvelle prairie sera à son tour dégradée par la présence des campagnols.

A noter :

Le travail du sol est réglementé pour les prairies engagées en PHAE2. Cependant, une **dérogation existe** à condition d'avoir pris un arrêté municipal de lutte contre le campagnol terrestre postérieur au 1^{er} janvier de l'année précédente.

Cette dérogation permet de remettre en état une prairie engagée, y compris par labour sans demande d'autorisation préalable à la DDT.

Cependant, il est interdit d'implanter une céréale à la place de la prairie engagée.

Arrêté préfectoral n°2011, suspendant l'utilisation de la bromadiolone sur certaines communes du Puy De Dôme :

Les **lutttes collectives** contre les campagnols terrestres à base d'appâts blé à la bromadiolone **sont suspendues** par arrêté préfectoral n°11/02677 du **8 décembre 2011** sur **22 communes** du département du Puy De Dôme : Aurière, Avèze, Bourg-Lastic, Briffons, Ceyssat, Gelles, Heume L'Eglise, Laqueuille, Lastic, Nébouzat, Olby, Orcival, Perpezat, Rochefort-Montagne, Saint Bonnet Près Orcival, Saint Julien Puy Lavèze, Saint Pierre Roche, Saint Sauves, Saint Sulpice, Saulzet le Froid, Tortebeisse et Vernines.

Tout traitement à la bromadiolone en cours ou programmé, bénéficiant d'un arrêté municipal déjà signé ou en projet, doit cesser sans délai à compter de la mise en application du présent arrêté.

Cette interdiction prend **fin le 29 février 2012**.

Directeur de
Publication : Jacques
Chazalet, Président de
la Chambre Régionale
d'Agriculture

Coordonnées
animateur filière :
Corinne MARTINS –
FREDON Auvergne
martins.fredecav@free.fr -
04 73 42 16 27

Publication
mensuelle :
Toute reproduction
même partielle est
soumise à autorisation

Campagnols Terrestres – Taupes

Directeur de
Publication : Jacques
Chazalet, Président de
la Chambre Régionale
d'Agriculture

Coordonnées
animateur filière :
Corinne MARTINS –
FREDON Auvergne
martins.fredecav@free.fr -
04 73 42 16 27

Publication
mensuelle :
Toute reproduction
même partielle est
soumise à autorisation

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Méthode de lutte alternative : Le piégeage

Le piégeage est une **méthode efficace**, que ce soit pour limiter la prolifération des populations de campagnols terrestres en **début d'infestation** ou pour lutter contre les taupes.

Le piégeage n'étant pas sélectif, lorsque l'on dispose le piège dans une galerie on peut aussi bien prendre des taupes que des campagnols terrestres. Ces derniers colonisent souvent le réseau de galeries des taupes et passent, ainsi, inaperçus en surface.

D'où l'intérêt d'empêcher la taupe d'occuper les surfaces herbagères en les piégeant dès leur intrusion sur la parcelle.



Source : FDGDON Cantal

« Le piégeage, cela prend trop de temps ! »
2 heures devant vous, 50 pièges mis en place



Source : SRAL Auvergne

Piège à guillotine (spécifig. aux campagnols) :

Par taches de taupinières (environ 25 tumuli) mettez 2 pièges. Il faut environ 2 heures pour poser 50 pièges.

Piège pince ou bavière (campagnols, taupe....): Il faut environ 1 heure pour poser environ 20 pièges.



Source : FDGDON Puy de Dôme

Comment avoir de bons résultats ?

Démarche à suivre :



- ⇒ Repérer les foyers.
- ⇒ Choisir les monticules de terre les plus récents.
- ⇒ Entre deux monticules, à l'aide d'une sonde métallique , trouver la galerie ① (à proximité de la taupinière)
- ⇒ Ouvrir la galerie à l'aide d'une bêche.
- ⇒ S'assurer que le réseau est bien rectiligne.
- ⇒ *Piège à guillotine* : - Creuser sur la galerie à l'aide de la tarière. - Bien dégager la galerie. - Déposer le piège dans le trou et l'armer.
- ⇒ *Piège simple* : - Nettoyer les galeries, repérer et dégager les intersections ②. - Mettre en place un piège (tête bêche) dans chaque galerie ②. - Planter un bâton ou un jalon pour attacher et repérer le piège. - Remettre la motte de terre, préalablement enlevée.

Ce dernier point est important pour la taupe qui a horreur des courants d'air et qui risque de venir colmater le piège avec de la terre. Pour le campagnol, le fait de ne pas boucher accélère au contraire les captures car sa curiosité naturelle le pousse à venir voir avant de reboucher.

Campagnols Terrestres – Taupes

Directeur de
Publication : Jacques
Chazalet, Président de
la Chambre Régionale
d'Agriculture

Coordonnées
animateur filière :
Corinne MARTINS –
FREDON Auvergne
martins.fredon@free.fr -
04 73 42 16 27

Publication
mensuelle :
Toute reproduction
même partielle est
soumise à autorisation

Méthode de lutte alternative : Le piégeage

Différences entre : le piégeage
du campagnol terrestre et le
piégeage de la taupe.

Piégeage du campagnol terrestre :

Il n'est pas nécessaire de reboucher l'ouverture
réalisée. Cette modification dans le réseau de
galeries accélère la venue des animaux
(courant d'air = curiosité).

Vous pouvez relever le piège 2 à 4 fois/jour
(voire 1 relevé toutes les 2 heures en début de
piégeage peut se révéler très efficace).

Source : FDGDON Cantal



Piégeage de la Taupe :

- ⇒ Araser les taupinières.
(Après quelques jours, de nouvelles
taupinières se forment).
- ⇒ Favoriser le piégeage des galeries qui se
trouvent sous les taupinières les plus
récentes.
- ⇒ Mettre des pièges dans la galerie
périphérique.
- ⇒ Reboucher l'ouverture réalisée.
Sinon, pour boucher ce courant d'air, la
taupe apportera de la terre qui bourrera
votre piège.
- ⇒ Vous pouvez relever le piège 1 à 2
fois/jour.

Causes des échecs les plus fréquents :

- **Pièges neufs** : les mettre en terre 2 à 3 semaines.
Les gratter au niveau de la tente (meilleure accroche).
- **Pièges tendus à un carrefour** de galeries, dans une
courbe, une bifurcation. Les pièges ne doivent pas être
placés dans une montée ou une descente de galerie.
- **Piège mal calé.**
- **Galerie mal nettoyée.**
- **Galerie mal rebouchée** (dans le cas du piégeage de
la taupe).

Vous avez manqué l'animal (poils au bout des pinces)
ou bourrages des pièges (poste de piégeage repéré), il
faut changer le piège d'emplacement, l'animal ne
repassera pas.

*Dès la fin de la pullulation des campagnols terrestres, et avec l'amorce d'un
retour des taupes sur vos terrains, mettez en place votre action de piégeage.*

*Un piégeage assidu devrait vous permettre de limiter l'intensité de la prochaine
pullulation, en perdant un minimum de temps !*

Bon courage !

Conseils à suivre impérativement :

- Porter des gants.
- Ne pas fumer.
- Ne pas laisser d'odeur.
- Se laver les mains soigneusement
après le chantier (risque de
contamination par des zoonoses
graves).

Bonne et Heureuse année 2012 !

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Bulletin
de
santé
du
végétal
écophyto2018

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de
l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses
attribués au financement du plan Ecophyto 2018